

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS **a**UTONOMES



FASMI

FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Affiliée à l'UNSA

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax : fax@unsapolice.com

Email : unsa@fasmi.fr

**DECLARATION PREALABLE
CHSCT du 9 mars 2017**

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Collègues syndicalistes ;

Nous sommes réunis ce jour à l'occasion du premier comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la police nationale en 2017.

Comme à l'accoutumée, l'ordre du jour est conséquent avec plus de 9 points de communication.

Même s'il n'existe pas d'obligation d'envoi de ces documents de travail, il nous serait tout de même utile à l'avenir d'avoir à minima quelques éléments écrits, notamment pour permettre une préparation interactive et constructive de ce comité.

Plusieurs sujets d'actualités ne peuvent être ignorés.

Je pense notamment aux réformes des cycles de travail, ou des temps de pauses. Thématiques sur lesquelles les attentes des collègues de terrain sont les plus fortes. La sensibilité de ce sujet engendre des sollicitations nombreuses et une pression certaine envers les représentants syndicaux.

Pour rappel, l'UNSA Police a insisté et obtenu l'engagement d'un bornage horaire pour la vacation de matinée du cycle 4/2 dit panaché et ce dans le souci de préserver la santé des nos collègues, conformément aux préconisations de notre médecine de prévention.

Madame la Présidente, l'UNSA FASMI réitère sa demande d'audit de la médecine statutaire et de contrôle dans son ensemble, car nous ne pouvons que constater les variantes décisionnelles de certains professionnels de santé, dotés d'une rigidité et d'un manque d'humanisme consternant.

Comment notre ministère peut-il avoir 3 médecins chefs autonomes ? (DGSI, PP, DRCPN) Et ce sans aucun rapport hiérarchique et donc avec des points de vues antagonistes.

A ce titre je tiens à saluer la qualité d'écoute et d'aide que nous apportent le docteur Gonzales et le docteur Foullon, permettant ainsi de résoudre de temps à autres des situations problématiques subies par nos collègues.

Enfin, nous avons hélas à déplorer à ce jour 8 suicides depuis le début de l'année, en 10 semaines. Ces catastrophes humaines nous rappellent que le combat contre le risque de suicide demeure un combat de tous les jours.

Relâcher l'attention serait une erreur et il nous semble utile et nécessaire madame la Préfète que vous puissiez rédiger et diffuser dans tous nos services des télégrammes rappelant les mesures préventives inscrites dans le plan ministériel de lutte contre le risque suicide.

Je vous remercie pour votre attention et je demande que cette déclaration soit annexée au procès verbal de séance.

L'UNSA FASMI